

COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 28 octobre 2025 à 16 H 00

Compte-rendu de séance n° 42

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Convocation le 24 octobre 2025.

Présents : Mr ARGENTI Alexis le Maire – Mme BALDINI Murielle – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILMETTE Thierry

Absente non excusée : Mme MIRONNEAU Nathalie – Mme NEDELEC Scylia

Désignation du secrétaire de séance : Mr BARRIERE Joël

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1 – Validation du compte-rendu de séance n° 41 du 10/09/2025

Le compte-rendu du vendredi 10 septembre 2025 est adopté **À L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents de bien vouloir signer le compte-rendu.

2 – Délibération n° 1 : Projet Les vignes des écoles

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet « Les vignes des écoles ». La commune de La Roque-en-Provence est lauréate d'un projet dont l'objectif est de produire du raisin de table afin de fournir les cantines scolaires.

Après délibération, le conseil municipal **APPROUVE** ce projet et sa mise en œuvre **À L'UNANIMITÉ** et **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du FEADER ainsi que les subventions complémentaires pour la partie investissement.

3 – Délibération n°2 : Changement de destination de la dotation cantonale d'aménagement 2024

Suite à une double obtention de financement concernant le dossier n° 94-4273 sur Mes démarches 06, il convient de solliciter le département afin de changer la destination des projets et conserver la dotation s'élevant à 10 000 euros. Le conseil municipal a opté pour deux projets différents :

La pose d'un columbarium de 18 casiers et la réhabilitation de l'éclairage intérieur de l'église Saint Pétronille pour un montant total de 14 369,99 euros HT.

- Département des Alpes-Maritimes : 10 000,00 euros
- Part communale : 4369,99 euros

Après délibération, le conseil municipal **VALIDE À L'UNANIMITÉ** le changement de destination concernant le dossier n° 94-4273.

4 – Délibération n°3 : Demande de financement pour la sécurisation de la falaise ouest

Suite au diagnostic géotechnique effectué le 7 février 2024 par l'entreprise AEGIS-GROUPE concernant la sécurisation de la falaise Ouest, la commune de La Roque-en-Provence doit effectuer ces travaux dont le montant s'élève à 480 000 euros HT. Il est impératif de solliciter financièrement les organismes suivants :

Le département des Alpes Maritimes, la région, la DETR et la CASA.

Après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ**, le conseil municipal **AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès des différents organismes.

5 – Délibération n°4 : Décision modificative

Suite à une erreur de saisie budgétaire, il convient de transférer la somme de 2 000 euros de la section D2183 à la section D1641.

Après délibération, les membres du conseil municipal **APPROUVE** la décision modificative **À L'UNANIMITÉ**.

6 – Stagiairisation de Mr Loïc MERLIN

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la stagiairisation de l'employé communal Mr Loïc MERLIN.

7 – Questions diverses :

La séance est levée à 17 h 30